

Discours devant le congrès de la Nouvelle-Calédonie

Nouméa, vendredi 29 avril 2016

Allocution de Manuel VALLS, Premier ministre

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le président du congrès, cher Thierry SANTA,
Madame la ministre,
Monsieur le haut-commissaire,
Madame, messieurs les parlementaires,
Monsieur le président du gouvernement,
Messieurs les présidents des assemblées de province,
Mesdames, messieurs les membres du congrès,
Chers amis,

Merci, monsieur le Président, pour ces mots d'accueil si républicains.

C'est avec émotion et fierté que je m'adresse à vous ce matin, au sein de cet hémicycle qui regroupe les forces politiques représentatives de Nouvelle-Calédonie. C'est un lieu de débats riches et intenses, parfois vifs. Le caractère passionné de la vie publique calédonienne est d'ailleurs bien connu ... jusqu'à Paris. Mais ce n'est pas moi qui trouverais y à redire. La démocratie, c'est aussi savoir marquer les différences.

Quel que soit l'engagement profond de chacun d'entre vous, quel que soit votre positionnement quant aux décisions qui engagent l'avenir, nous avons en partage des valeurs. Elles nous rassemblent au-delà même du clivage entre indépendantistes et non-indépendantistes.

Ces valeurs de respect, d'humanisme, de progrès, la République française les porte, non seulement par elle-même, mais aussi à travers les institutions internationales.

*

Comment – vous le comprendrez – ne pas avoir une pensée amicale Michel ROCARD, lui qui m'a en quelque sorte initié à la Nouvelle-Calédonie. A ses côtés, en 1988, j'ai été le témoin d'initiatives politiques fortes pour renouer le fil du dialogue après les événements d'Ouvéa. J'ai été témoin de l'audace politique et de la clairvoyance de Jean-Marie TJIBAOU et de Jacques LAFLEUR. Et je conserve le souvenir de cette fameuse poignée de main sur le perron de l'Hôtel Matignon.

Plus de 25 ans après, je mesure parfaitement la responsabilité qui est la mienne. Je sais que vos attentes sont fortes envers l'Etat, et envers le Premier ministre de la République.

J'ai pleinement conscience des enjeux et des risques. Je sais combien l'histoire de la Nouvelle-Calédonie est une histoire qui a connu sa part violente. Le Préambule de l'Accord de Nouméa, qui orne le mur de cet hémicycle, le rappelle avec force.

Depuis un demi-siècle, deux projets politiques concurrents s'opposent, se confrontent et se heurtent. Ils ont été portés par des hommes de conviction et de vision. A mon tour, au nom de la République, je salue et honore la mémoire de Jean-Marie TJIBAOU et de

Jacques LAFLEUR, qui ont longtemps siégé sur ces bancs. J'irai me recueillir et fleurir leurs deux tombes. Ces deux pères fondateurs de la Nouvelle-Calédonie moderne demeurent à tant d'égards des exemples. Ils doivent tous nous inspirer pour préparer un avenir. Un avenir qu'ils seraient sans doute eux-mêmes fiers aujourd'hui de préparer.

Je veux, aussi, honorer la mémoire de tous ceux qui, au cours des années 1980, ont perdu la vie dans une confrontation fratricide. Chacun ici connaît leurs noms, hélas trop nombreux.

Nous sommes, vous êtes leurs héritiers.

*

A leur suite, nous devons réussir ensemble à bâtir le destin commun des Calédoniens. C'est là une aspiration profonde de la population.

J'ai beaucoup appris auprès de Michel ROCARD, puis de Lionel JOSPIN, dont le rôle fut majeur dans la conclusion de l'Accord de Nouméa. Cette fameuse « méthode ROCARD », fondée sur une exigence de vérité mais aussi sur la confiance et le dialogue, me semble plus que jamais d'actualité.

Alors permettez-moi, ce matin, de tenir devant vous un discours de vérité sans occulter aucun des problèmes qui se posent à nous.

1. Le litige électoral

Chacun le sait, le litige électoral lancinant relatif aux inscriptions sur la liste électorale spéciale pour les élections provinciales retardait la préparation des enjeux autrement plus importants du scrutin de 2018. Il était un facteur de désunion et de tension.

Le comité des signataires exceptionnel du 5 juin 2015 en a été saisi. Il a défini une méthode de travail innovante, avec le recours à un expert de confiance, le professeur MELIN-SOUCRAMANIEN, que je remercie à nouveau.

Selon les travaux effectués à partir des fichiers publics de Nouvelle-Calédonie, 1039 personnes étaient susceptibles d'avoir été inscrites indûment. Le comité des signataires du 4 février 2016 en a tiré les conséquences : dans le respect du droit et dans le cadre d'une procédure contradictoire, ces personnes ont été invitées à apporter les justificatifs nécessaires.

Au final, 301 personnes ont été radiées parce qu'elles n'ont pas pu prouver qu'elles avaient établi leur résidence en Nouvelle-Calédonie avant le 8 novembre 1998. Certains, parmi les indépendantistes, affirmaient que les inscriptions sur cette liste n'avaient pas été suivies avec la rigueur requise. Au regard du nombre des décisions que je viens de citer, ils avaient soulevé une difficulté réelle. Mais pas, il faut aussi en convenir, au point de constituer une fraude massive de nature à

altérer significativement la sincérité des consultations démocratiques.

L'Etat a respecté sa parole. Il a garanti l'anonymat des autres personnes ayant fait l'objet de vérifications. Puis, conformément aux engagements pris devant la Commission nationale Informatique et Libertés, les documents intermédiaires ont été détruits.

Et lorsque je m'engage en tant que Premier ministre sur un relevé de conclusion âprement négocié par tous les partenaires, je m'y tiens. Je tiens à le dire ici, je regrette que le dernier comité des signataires n'ait pas été mieux expliqué et mieux compris.

C'est très regrettable au regard de la dynamique stratégique et symbolique des discussions qui se tiennent dans cette enceinte, ainsi que du rôle joué depuis son origine par le Comité des signataires au service de l'animation du débat public calédonien.

Considérer le litige électoral sur les listes électorales comme politiquement clos, c'est la voie du courage et de la sagesse. Je n'accuse personne. Et je remercie le président de l'Union Calédonienne, Daniel GOA, pour les propos clairs et courageux qu'il a tenu sur ce sujet.

Mais je regrette très sincèrement que des démarches minoritaires aient poursuivi des combats juridiques d'arrière-garde et soufflé sur les braises, alors que les forces politiques représentatives avaient décidé de tourner la page et de se tourner vers l'avenir

C'est pourquoi j'ai demandé au haut-commissaire, et je l'assume complètement en tant que gardien des engagements pris devant le comité des signataires, que l'Etat se pourvoie en cassation sur les décisions de radiations qui ne seraient pas conformes à l'accord du dernier comité des signataires. Car je reste convaincu que l'accord du 4 février 2016 demeure le compromis le plus équitable possible et qu'il mérite d'être défendu.

Au-delà de la liste électorale spéciale pour les élections provinciales, il y a bien sûr la liste électorale spéciale pour la consultation. Il est de la responsabilité de l'Etat de préparer cette consultation dans la plus grande transparence et avec la plus grande rigueur, afin que ses résultats soient incontestables et incontestés. C'est dans ce but, que l'Etat a accepté la proposition des partis indépendantistes, formulée par le Président WAMYTAN, que je salue, d'inviter des observateurs internationaux choisis par l'ONU à assister aux travaux des commissions administratives, ce qui est sans précédent.

2. L'avenir institutionnel

Au cours des trente dernières années, la vie politique et démocratique calédonienne s'est construite en inventant une gouvernance originale. Cela s'est fait sur la base des textes organiques prévus par les Accords, mais aussi sur le socle de ses racines océaniques et kanak, fondée sur la recherche du compromis et du consensus.

Cette méthode politique transpartisane est parfois plus lente qu'un système majoritaire classique. Mais elle a le mérite de rassembler largement. Les décisions ainsi élaborées sont incontestablement plus solides et mieux acceptées par l'ensemble des forces politiques.

Certes, cette recherche de consensus n'est pas exempte de crises ou de blocages politiques, parfois trop étirés dans le temps. Et heureusement que la règle des 18 mois a été introduite ! Mais, globalement, la méthode a correspondu aux besoins de la Nouvelle-Calédonie pour aller au fond des problèmes, pour décliner le compromis du rééquilibrage. Les paroles échangées sont toutes légitimes, et chacun peut ensuite se reconnaître dans le résultat qu'il a contribué à forger.

Tout doit-il être immuable ? Ce sera à vous d'en décider pour préparer l'avenir. Mais pour l'heure, cette manière de travailler produit des résultats, s'est ancrée dans les valeurs de la Nouvelle-Calédonie.

Je vous invite à continuer à l'utiliser pour la préparation des échéances à venir, comme le récent comité des signataires l'a voulu. Cette mandature est la dernière entièrement couverte par l'accord de Nouméa.

*

Il y a quelque chose de plus fort que la Constitution, et qui pèse aussi lourdement ici qu'à Paris, c'est le passage

inexorable du temps. Le temps est compté. Novembre 2018 c'est déjà demain.

Tout le monde le sait ; tout le monde le dit, mais parfois *mezza voce* ; tout le monde interpelle l'Etat à ce propos pour qu'il prenne des initiatives en tant que partenaire. Mais tout le monde est-il prêt à assumer la part de risque qui lui revient ? A dépasser les bornes de ses intérêts de court terme ? A déployer la pédagogie nécessaire pour tuer toute tentation de démagogie ?

Son rôle, l'Etat l'assumera pleinement. Il a mis à votre disposition les meilleurs experts de la République sur la Calédonie. Certains sont d'éminents juristes, d'autres des plumes d'envergure, d'autres encore des esprits imaginatifs ou des hauts-fonctionnaires de grande expérience. Certains cumulent même toutes ces qualités ! Ils sont là pour vous, pour vous aider à avancer votre projet. Pas celui de l'Etat ! Ni celui du Premier ministre ! Non ils sont là pour vous aider à matérialiser le fruit de vos propres réflexions. Et s'il le faut, ils se montreront capables de formuler ce qu'ils pensent que vous pensez ! Sans jamais confisquer votre libre-arbitre.

J'observe qu'ici ou là on s'interroge encore pour savoir s'il faudrait participer à ces travaux. J'entends que certains n'auraient plus confiance, ou que le report d'une visite officielle d'un Premier ministre de quelques semaines remettrait en cause un processus longuement négocié.

Je ne suis pas naïf, à l'approche des échéances politiques, il y a toujours la tentation d'exister et de faire parler de soi.

Mesdames et messieurs les membres du congrès,

L'Histoire nous jugera tous sur ce que nous aurons accompli. Et je ne doute pas que seront sévèrement jugés tous ceux qui perdent leurs temps dans des escarmouches inutiles alors que les sujets essentiels sont laissés sur le bord du chemin.

Et j'observe que l'histoire de la Nouvelle-Calédonie elle-même nous démontre que ceux qui ont eu le courage du compromis et de la main tendue furent toujours reconnus au bout du compte par les électeurs. J'en appelle donc à la responsabilité de tous.

La consultation sur l'accession à la pleine souveraineté, par sa nature même, ne construira pas un consensus miraculeux. Il est donc indispensable de ne pas se limiter à cet horizon. C'est pourquoi, le dernier comité des signataires a souhaité que puissent être identifiées les points de convergence et de divergence entre les projets politiques des uns et des autres. Il ne s'agit pas, à ce stade, de négociations mais bien de discussions politiques.

C'est à la mission d'experts, pilotée par Alain CHRISTNACHT et Yves DASSONVILLE, que le comité des signataires a confié la charge d'aider à préciser ces

points d'accord et de désaccord, les premiers étant sans doute plus nombreux qu'on ne le dit généralement. Un document politique, résultant de ces échanges conduits pourrait utilement en prendre acte, et être adopté lors du prochain le comité des signataires.

Monsieur le sénateur Pierre FROGIER, vous avez formulé une proposition : qu'une structure dédiée joue un rôle d'interface entre les autorités de l'Etat et les partenaires de locaux. Cette formule n'est pas si éloignée en vérité de celle retenue à ce stade. Je pourrais sans peine m'y rallier si telle était la vision partagée des forces politiques calédoniennes.

3. Une approche transpartisane.

Le temps, j'y insiste, est compté. L'année 2017 sera une année d'élections, présidentielles, législatives, sénatoriales. Ces grands rendez-vous démocratiques occuperont, le moment venu, la majeure partie de l'espace du débat public. Enjeux nationaux et enjeux calédoniens s'y croiseront. Les partis de gouvernement, de gauche comme de droite, ne font plus de la Nouvelle-Calédonie un enjeu partisan. Cet atout compte et comptera.

Le Parlement, vous le savez, suit avec un intérêt constant l'évolution de vos débats. Les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, Claude BARTOLONE et Gérard LARCHER, ont tous deux souhaité présider un groupe de travail sur la Nouvelle-Calédonie puis se rendre sur le territoire pour constater par eux-mêmes la situation.

Et j'ai souhaité également pour ma part me rendre en Nouvelle-Calédonie accompagné de trois députés, René DOSIERE, Dominique BUSSEREAU et Jacques-Alain BENISTI, que je remercie de leur implication.

Il importe d'autant plus que l'année 2016 soit pleinement une année utile. Je réunirai un comité des signataires avant la fin de l'année, et je souhaite que les travaux lancés cette semaine y trouvent, sinon un aboutissement, au moins un palier, une étape significative.

Celle-ci permettra à la Nouvelle-Calédonie de vivre les échéances électorales de 2017 le plus sereinement possible. Ensuite, les calédoniens écriront une nouvelle page de leur histoire.

4. L'économie

Vous le savez tous, l'avenir de la Nouvelle-Calédonie est indissociable du nickel. Et je veux saluer ici l'extraordinaire développement industriel qui a été réussi dans le Nord sous l'impulsion de Paul NÉAOUTYINE depuis les accords de Bercy.

Mais l'effondrement des cours, et le caractère trop lent et trop timide du léger rebond récemment observé, placent l'économie du territoire dans une grande fragilité.

La Nouvelle-Calédonie a su attirer des grands groupes mondiaux intéressés par l'exploitation du nickel et qui ont investi sur le territoire des millions de dollars. Le

maintien des investissements et des emplois est bien sûr une priorité.

Tous les acteurs locaux doivent œuvrer à réduire les facteurs d'incertitude et à préparer l'avenir en prenant en compte le contexte international dans lequel évoluent les opérateurs. Des efforts seront demandés à tous - actionnaires, industriels, sous-traitants, salariés - pour préserver la compétitivité du nickel calédonien. Nous devons ensemble promouvoir l'attractivité de la Nouvelle-Calédonie comme terre d'investissement. Cela implique le respect des engagements pris par l'ensemble des partenaires lors du comité des signataires du 6 février 2016.

Pour sa part, que ce soit en tant qu'actionnaire stratégique ou en tant que partenaire économique, l'Etat assumera ses responsabilités. J'aurais l'occasion d'y revenir lors de la visite de la SLN que j'effectuerai cet après-midi.

Préparer l'avenir, c'est aussi diversifier l'économie du territoire. Les atouts de la Nouvelle-Calédonie sont très nombreux. La mer, le tourisme, l'environnement, la recherche constituent autant d'opportunités réelles afin d'être moins dépendants des cours du nickel. Pour autant, cette phase de transition doit être préparée et pensée. C'est pourquoi j'ai demandé au Conseil d'Analyse Economique, qui rassemble les meilleurs économistes de France dont le prix Nobel d'Economie Jean TIROLE, de se saisir du sujet.

Mais le développement économique ne passe pas seulement par l'industrie ou le développement du secteur tertiaire. C'est aussi la capacité à garantir une vraie concurrence afin de lutter contre la cherté de la vie. Grâce à la proposition de loi déposée par Philippe GOMES et votée à l'unanimité par le Parlement, une autorité de la concurrence pourra bientôt être opérationnelle afin de lutter contre toutes les pratiques commerciales abusives.

Dans le même esprit je souhaite qu'on aille plus loin dans la régulation des tarifs bancaires qui sont encore bien trop élevés sur la place Nouméa. Je salue d'ailleurs le projet du gouvernement de Nouvelle-Calédonie de créer une banque postale ce qui permettra d'accroître l'offre de prêt et d'en diminuer le coût. L'Etat soutiendra cette initiative.

L'Etat continuera d'investir dans les infrastructures de la Nouvelle-Calédonie et dans la formation des jeunes. Ainsi 850 millions de francs pacifiques de crédits de paiement seront débloqués en 2016 pour financer des projets d'infrastructures identifiés comme prioritaires dans les contrats de développements. Et je n'oublie pas les transports aériens qui ici jouent un rôle fondamental en matière de service public et de continuité territoriale en assurant la liaison entre les différentes îles et provinces. J'ai ainsi demandé au ministre des Finances d'accélérer l'examen du dossier de défiscalisation concernant le renouvellement de la flotte d'AIR CAL.

De même, l'Université de Nouvelle-Calédonie bénéficiera bien de 8 postes supplémentaires d'ici 2018 afin d'accompagner la montée en puissance de l'IUT. Par ailleurs, les crédits du programme « Cadre Avenir », cette belle réussite calédonienne, seront sanctuarisés.

Tous ces dispositifs ont permettront également à la Nouvelle-Calédonie de rayonner encore davantage dans son environnement régional.

5. Sécurité-prévention de la délinquance

Plusieurs élus m'ont interpellé sur la situation préoccupante de la Nouvelle-Calédonie en matière de sécurité et de délinquance. Je n'ignore rien de cette réalité et de l'exaspération de nombreux calédoniens dont j'avais été saisi comme ministre de l'intérieur.

Une partie de la jeunesse, confrontée à l'influence de l'alcool et de la drogue, parfois également – il faut bien le dire – au choc de la mondialisation qui percute aussi votre territoire.

J'aurai l'occasion d'en parler – pas seulement avec elle - avec la Maire de Nouméa Sonia LAGARDE.

Bernard CAZENEUVE, le Ministre de l'intérieur, est particulièrement attentif à votre situation. Je veux rendre hommage au travail des forces de l'ordre, policiers et gendarmes, mais aussi à l'ensemble des fonctionnaires qui oeuvrent en Nouvelle-Calédonie.

Une mission commune de l'inspection générale de la Gendarmerie nationale et de l'inspection générale de la Police nationale viendra ici à compter du 15 mai prochain 2016. Le secrétaire général du comité interministériel à la prévention de la délinquance

effectuera parallèlement une mission d'évaluation des dispositifs en place.

C'est un fait que personne ne doit occulter : ces dernières années, malgré l'engagement très fort des services, la sécurité a eu tendance à se dégrader.

C'est pourquoi j'ai demandé aux ministres de l'intérieur et de la justice que cette mission, dans un délai d'un mois après sa venue présente un plan d'action fondé sur 3 priorités : la lutte contre les cambriolages ; la prévention et la répression des violences volontaires commises contre les personnes ; la lutte contre les trafics de stupéfiants. Ce plan comportera un volet relatif au renforcement de l'équipement des forces de police et de gendarmerie.

Par ailleurs, ce plan visera à renforcer les initiatives prises en matière de complémentarité et de coordination avec les polices municipales, ainsi que de recours à la vidéoprotection.

Sans préjuger des conclusions de ces deux missions, je peux d'ores-et-déjà vous indiquer que le Ministère de la Justice est disposé à apporter un appui technique à la création d'un centre éducatif fermé adapté aux spécificités calédoniennes. De même, je vous annonce qu'une enveloppe exceptionnelle supplémentaire de 50 000 € par an pendant trois ans sera attribuée à la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la prochaine programmation du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour aider à la conception et à la mise en œuvre de nouveaux programmes de prévention.

* *

Monsieur le Président,
Mesdames, messieurs,

Avant de partir un journaliste me demandait pourquoi la Nouvelle-Calédonie, ce « caillou », occupe-t-il autant de place dans l'histoire de notre pays.

La réponse est simple, la Nouvelle-Calédonie est une terre de passion, une terre de passionnés, une terre peuplée d'hommes et de femmes de caractère qui ont choisi de dépasser leurs différences pour se concentrer sur ce qui les rassemble, c'est-à-dire ce fameux destin commun.

C'est aussi un ensemble géographique qui se situe dans la région Asie-Pacifique, sans doute la plus dynamique du globe en ce début du 21ème siècle. Nous devons déployer à cet égard une réflexion géopolitique à laquelle nous avons un intérêt conjoint. Il est probable que les échanges calédoniens avec des pays comme l'Australie, l'Indonésie, la Chine, le Japon, la Corée, la Nouvelle-Guinée ou encore la Nouvelle-Zélande, gagneraient à se développer. Le Gouvernement est prêt

à mettre à contribution son réseau diplomatique et à y faire une place à des représentants calédoniens.

Vous l'avez compris, ce que je vous propose c'est un pacte dans l'avenir, un pacte de confiance entre l'Etat et les partenaires calédoniens pour faire en sorte que la Nouvelle-Calédonie ne soit pas prisonnière de 2017 et que les enjeux électoraux cèdent le pas à l'intérêt général.

Vive la Nouvelle-Calédonie !
Vive la République !
Et vive la France !

* * *